



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 24 Février 2026

Contribution du CESER sur les fiches agricoles du projet de feuille de route régional de l'eau

Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT

Hors des fiches agricoles concernées ce jour, globalement, sur cette feuille de route régionale eau, on ne peut que regretter l'absence totale d'évocation du problème de la gouvernance autant que de la possibilité légale de prendre cette compétence ainsi que d'autres régions l'ont fait.

C'est sans doute le point de la contribution le plus saillant, attendu, que cette question de la gouvernance qui est soulevée systématiquement dans toutes les réflexions des instances de l'eau (syndicats communaux, agences de bassin...).

Les défis qui s'annoncent nécessitent une efficience maximale de l'ensemble du dispositif de gestion de la compétence eau. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la probabilité de futures lois sur les polluants invisibles (Pfas...) qui fait planer de grandes interrogations sur l'avenir. En effet, afin de garantir la sécurité sanitaire, les moyens idoines de traitement de l'eau qui seront nécessaires représentent des coûts très importants, qui, dans le modèle économique actuel de gestion de l'eau, seraient impensables à mettre en œuvre pour les petites collectivités de l'échelon communal ; pour permettre une indispensable anticipation, des réflexions importantes devront donc être menées en commun entre tous les acteurs. Autre exemple, dans les documents d'urbanisme, les prescriptions relatives à la préservation des milieux humides souffrent d'un manque de cohérence d'un document à l'autre et d'un territoire à un autre, faute souvent d'une carence de formations et d'informations et de mise en commun.

On voit donc à quel point un chef d'orchestre du territoire, tant pour rendre cohérent l'existant que pour préparer l'avenir, serait indispensable pour mettre en synergie l'ensemble des acteurs de l'eau. La région qui, par ailleurs, fait le choix de coanimer avec le préfet le comité régional de l'eau, ne parvient pourtant pas à franchir clairement ce pas vers la prise de la compétence de la gouvernance.

N'oublions pas non plus que des productions régionales reconnues mondialement à savoir vins et fromages ne sont pas neutres sur la qualité phyto sanitaire de la ressource et que nous serions fondés à ne pas attendre des règles d'en haut et de revoir et travailler, professions, citoyens et territoires ensembles nos actions. La Région là aussi, pourrait démontrer sa pertinence.

L'eau, en tant que patrimoine commun de la nation (art. 20, code de l'environnement), est l'illustration parfaite que la solidarité nationale devra s'incarner de plus en plus dans une gestion publique, à chaque niveau du territoire, afin de garantir à chacun son droit d'accès à une ressource saine et suffisante.

Sous la réserve de ces remarques la CGT validera la contribution.